

COMPTE RENDU DU CSAL-FS DU 7 NOVEMBRE 2024

Après lecture de 3 liminaires des 4 organisations syndicales présentes, la Présidente Mme Gayton-Segret (en l'absence de Mme Clément et M. Sisco) y a répondu en partie. Elle a insisté sur la nécessité d'un dialogue social constructif dans un contexte serein.

Il y avait 13 points à l'ordre du jour (dont 3 pour avis) :

1. Approbation du procès verbal de la FS du 2 juillet 2024 : pour avis.

→ **Les élus CGT ont voté pour.**

2. Élection du secrétaire de la formation spécialisée :

Il y avait deux candidatures : FO présentait M. LE FAY, Solidaires présentait M Chavarin Blin, la CGT et l'alliance CFTC-CFDT ne présentaient pas de candidats.

A l'issue du vote, chaque candidat a obtenu 5 voix.

En cas d'égalité, le règlement prévoit que le plus âgé des représentants du personnel soit élu, Mme Lequeux de Solidaire a été officiellement désignée secrétaire de la FS.

3. Suivi des accidents du travail et de trajet

Sur la période du 10/07/2024 au 22/09/2024, 5 incidents ont été répertoriés.
Ces incidents ont occasionné 3 arrêts de travail.

4. Suivi des fiches de signalement

Sur la période du 22/05/2024 au 05/09/2024, 7 fiches de signalements ont été réalisées, tous les incidents sont clôturés.

La Direction va étudier l'option de renforcer l'affichage du rappel des sanctions encourues par les usagers violents ou insultants.

Les Organisations Syndicales ont demandé où en était l'habilitation à l'accès prévu à l'application Signal'FIP aux OS. La Direction ne connaît pas la date de ce déploiement.

5. Suivi des registres santé et sécurité du travail

Suite à la demande des agents, le budget de la FS finance pour tous les sites le provisionnement en gel hydroalcoolique pour une durée de 6 mois.

6. Examen des propositions de formation en 2024

Le budget formation est utilisé dans sa quasi globalité, le solde de 250€ a été basculé sur le budget local après validation du secrétariat général.

7. Examen des propositions d'actions complémentaires en 2024

Pour utiliser le budget local au plus près de la fin des crédits, 116 souris verticales ont été commandées.

8. Présentation du PAP-DUERP 2024 : pour avis.

→ **Les élus CGT se sont abstenus. Nous estimons que les mesures engagées pour supprimer les risques sont insuffisantes, que le point de départ de tous les risques (à savoir le manque d'effectif) n'est pas abordé et que la solution « soutien managérial » à toutes les sauces n'est pas une réponse satisfaisante.**

9. Présentation du rapport annuel d'activité du médecin du travail et de l'assistance sociale

Concernant le rapport du médecin du travail : à partir de 2025 elle récupère la gestion du Cantal et de l'Allier. Elle sera donc moins disponible pour assurer l'entièreté de ses missions. Néanmoins, elle reconnaît l'allègement de son travail depuis la certification de l'infirmière dans le cadre des visites. Elle conclut sur une forte augmentation des agents en difficulté, un surcroît des charges de travail, toujours plus de pression managériale verticale et descendante ainsi qu'un manque criant d'effectif. Elle déplore également les difficultés pour obtenir des RDV chez le psychiatre dans le département (minimum 2 mois).

Concernant le rapport de l'assistante sociale : sur 836 agents à la DDFIP elle a reçu 169 demandes d'entretien (à la DISI 36 demandes pour 162 agents). Elle fait également un constat d'augmentation des difficultés des agents dans tous ses domaines de compétences (logement, santé, vie familiale, budget, vie professionnelle).

Pour ces deux acteurs de prévention (médecin et AS), un nouveau processus va venir alourdir le Dispositif d'Aide et de Soutien aux Agents en difficulté : elles devront passer par un organisme national (QualiSocial). A ce jour, elles ne connaissent pas le fonctionnement de ce nouvel opérateur. Mais on sait déjà à quoi va ressembler cette aberration : par exemple, l'assistante sociale ne pourra plus prescrire de consultation psychologique directement, elle devra envoyer l'agent auprès du médecin du travail qui pourra saisir QualiSocial en vue d'une consultation.

10. Présentation de la mise en place du WIFI sur les sites de la Direction et de la Parlette: pour avis

→ **Les élus CGT ont voté pour**

11. Présentation du rapport de mesurage du radon dans le bâtiment de Montaignut en Combrailles :

Des travaux ont été réalisés en 2023 afin de revoir l'aération des fenêtres, colmater les entrées-réseau, et intervenir sur la chaufferie (sorte de VMC pour évacuer l'air pollué par le radon).

12. Programmation visite de sites : pour avis

En l'absence de Mme Clément, la présidente a souhaité reporter ce point au prochain CSAL-FS.

13. Questions diverses

- La mise en place de l'expérimentation sur le co-working à Issoire est reportée au 1^{er} janvier 2025 voire début décembre si la Direction obtient toutes les réponses nécessaires auprès de l'administration centrale.
- Nous avons demandé une compensation horaire pour les agents présents à Berthelot le vendredi de la coupure électrique, dans le cas où leur solde de temps de la journée serait débiteur. Pas de réponse de la Direction, ils vont en discuter.
- Le problème de fortes odeurs de remontées d'égouts sur le site de Thiers va faire l'objet d'une étude par le service BIL.

Les élues CGT titulaires : Nadège RICLAFE et Marion AUZAT

Les élus CGT Suppléants : Nezha CHAZELLE et Alexandre COTTE

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS CGT :

Madame la Présidente,

Le projet de budget pour 2025 porté par le gouvernement de droite illégitime est plus que jamais anti-social. Il amplifie la logique du petit prince des riches de toujours couper dans les emplois utiles à la Nation.

Ainsi, à contre-sens de l'intérêt commun, 4000 postes d'enseignants sont supprimés et 505 emplois au ministère du Budget et des comptes publics. 60 milliards de baisse de dépenses dont 21,5 milliards sur le seul budget de l'État et 5 autres milliards supplémentaires qui seront supprimés par voie d'amendements.

Les conditions de travail vont alors continuer à se dégrader dans nos services et nous alertons la Direction sur les conséquences de tels choix :

- évidemment sur le rendu des missions,*
- évidemment sur l'égalité d'accès et de traitement des usagers et contribuables,*
- évidemment sur le risque d'ultraconcentration des services,*
- évidemment sur le blocage des salaires dans la fonction publique,*
- évidemment sur la manœuvre qui consiste à délégitimer les services publics en les rendant inopérants face aux attentes des usagers et contribuables.*

Ce n'est pas qu'ils n'ont rien compris, c'est seulement qu'ils font des choix, des choix qui privilégient les puissants et le capital au détriment de l'immense majorité de la population, des jeunes, des salariés, des retraités.

Alors que les services publics sont exsangues et que la fonction publique n'a jamais été aussi peu attractive, l'urgence gouvernementale n'est donc pas dans le manque de moyens des hôpitaux, de la justice, des administrations de contrôle et globalement du service rendu à la population et à la société. Le gouvernement ressort les vieilles recettes : Haro sur les fonctionnaires responsables de tous les maux !

Après avoir annoncé le gel du point d'indice, annoncé la suppression de la garantie individuelle au pouvoir d'achat (GIPA), le ministre de la fonction publique annonce des mesures sur les jours de carence et la rémunération pendant les congés maladie. Sous des prétextes fallacieux d'égalité entre Public et Privé (mais pas celle entre les femmes et les hommes) ou de responsabiliser les fonctionnaires, il s'agit surtout de prendre le moins disant du privé pour aligner vers le bas ! Aucun doute n'est permis, ce sont bien 5 milliards d'euros qu'ils annoncent économiser sur le dos des fonctionnaires !

À la DGFIP, il suffit de se pencher sur le rapport social unique (RSU) de 2023 pour analyser l'ampleur de l'impact négatif si ces mesures devaient être mises en œuvre.

En 2023, 26452 agents ont bénéficié de la GIPA soit 28,2 % des effectifs. Dans ces bénéficiaires, 58,7 % sont des femmes alors qu'elles représentent 57,4 % des effectifs de la DGFIP ! 74 % des bénéficiaires sont des agents de catégorie C ou B !

Ce sont donc encore une fois les catégories les moins rémunérées et les femmes qui vont voir leur pouvoir d'achat diminué.

Concernant les jours de carence, en 2023, ce sont 41 % d'agents C qui ont perdu une journée de salaire alors qu'ils représentent 25,5 % des effectifs de la DGFIP. Toutes catégories confondues, ce sont majoritairement des femmes (66%) qui ont perdu une journée de salaire, au-delà de ce qu'elles représentent dans les effectifs globaux (57,4%).

Les effets d'annonces et d'affichages sur l'égalité se heurtent à nouveau à la réalité !

Cette hémorragie n'a que trop duré. Ce n'est pas aux fonctionnaires de payer la facture et la DGFIP en particulier a déjà payé un lourd tribut qui pèse chaque jour sur les agents et les services publics.

*À l'écoute des citoyens et des agents, **la CGT Finances Publiques exige un investissement d'urgence pour une augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail**, pour un service public de proximité, au service de la population et de la société.*